



## Commission RENOV 15 mars 2012

# Marseille Provence Métropole

Bilan 2011 de la délégation des aides à la pierre

# La révision du Programme Local de l'Habitat Marseille Provence Métropole

- PLH 2006-2011 : près de 5 000 logements réalisés et près de 1 600 agréments de logements locatifs sociaux par an (hors ANAH et Foncière Logement).
- 2011 : année de la mise en révision du PLH.
- Etats Généraux du Logement de mai à octobre (www.habiter-mpm.fr)
- 13 février 2012 : arrêt du projet de PLH 2012-2018. Vers un PLH adopté fin 2012.



# La délégation des aides à la pierre

- elle permet à MPM d'allouer au nom de l'Etat les aides à la pierre en faveur du logement locatif social (hors ANRU) et de l'amélioration de l'habitat privé
- la délégation des aides à la pierre est un des principaux outils de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de MPM
- la convention de délégation des aides à la pierre en vigueur a été signée pour la période 2009-2014



## Logement social: les objectifs 2011

 objectifs initiaux prévus dans la convention: 1 000 PLUS-PLAI (700 PLUS – 300 PLAI) et 600 agréments PLS

l'avenant annuel 2011 prévoyait
1 260 PLUS et PLAI (790 PLUS – 470 PLAI) et 600 agréments PLS



### Logement social : la mise en œuvre

- recueil des propositions des bailleurs sociaux
- réunion de lancement de la programmation avec les bailleurs sociaux
- consultation des maires et des maires de secteur de Marseille
- validation des opérations en fonction des avis des maires et des maires de secteur et des priorités de MPM
- envoi des avis d'opportunité de principe aux bailleurs, autorisant le dépôt des dossiers de demande de subvention et d'agrément
- transmission des dossiers de demande pour instruction à la DDTM



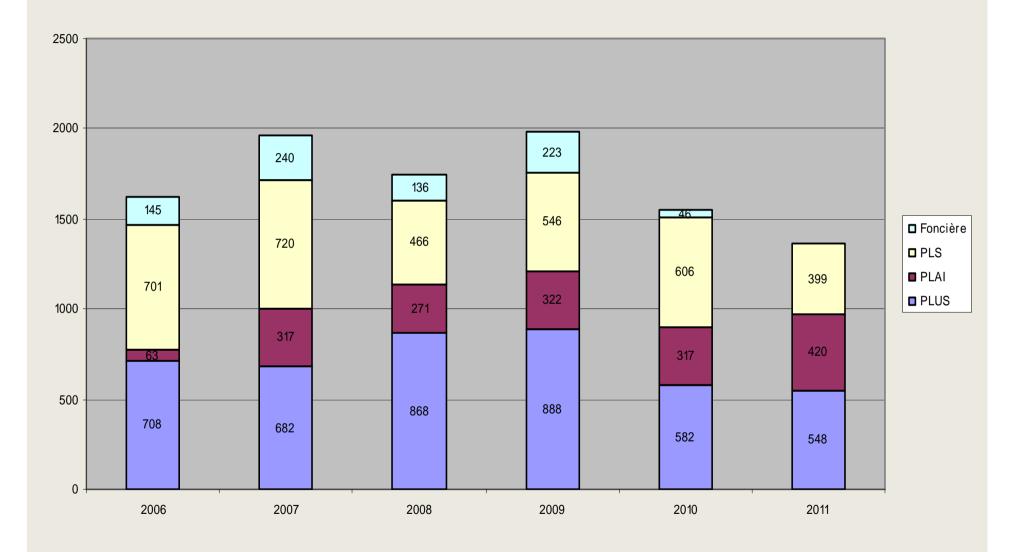
## Logement social : les résultats 2011

- 968 PLUS-PLAI (548 PLUS familiaux et 420 PLAI, dont 198 PLAI familiaux, 213 en résidences sociales et 9 en hébergement d'urgence)
- 399 agréments PLS (dont 210 logements familiaux et 189 produits spécifiques)

soit 1 367 logements sociaux agréés et financés

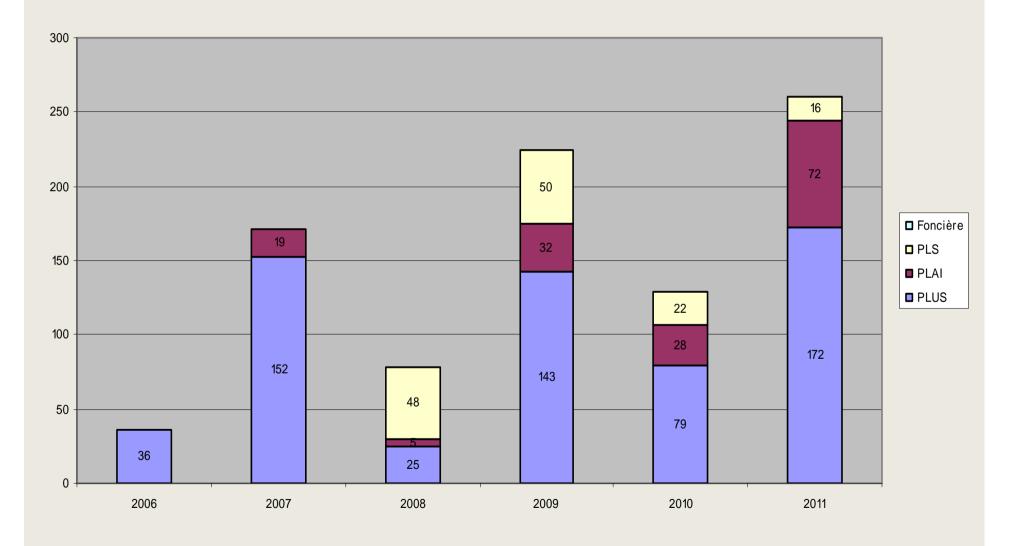
ainsi que le traitement d'un FTM de 93 logements

#### Agréments et financements des logements locatifs sociaux sur MPM



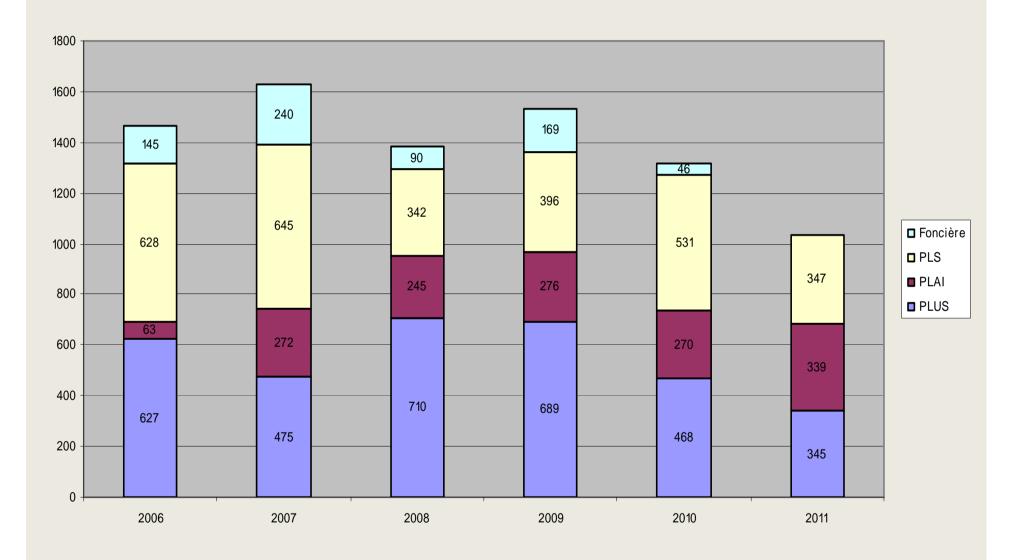


#### Agréments et financements des logements locatifs sociaux sur le bassin Ouest



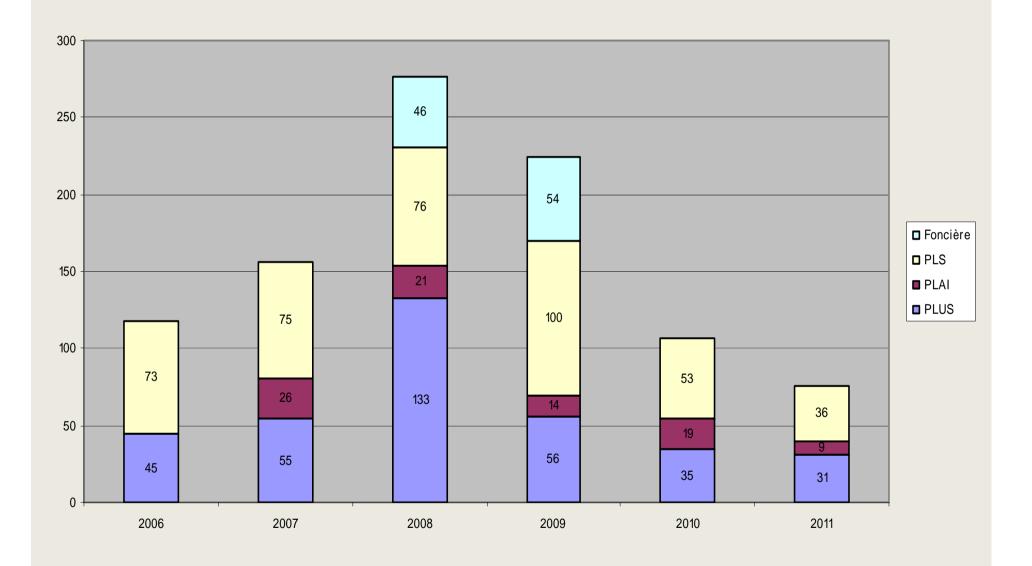


#### Agréments et financements des logements locatifs sociaux sur le bassin Centre





#### Agréments et financements des logements locatifs sociaux sur le bassin Est





## Logement social : les résultats 2011

- 8 360 002 € engagés en 2011 par délégation de l'Etat (soit 100 % de l'enveloppe – reliquat de 2 998 €)
- 8 264 € / logement PLUS-PLAI engagés pour une programmation de 968 PLUS-PLAI avec
  42 % de PLAI
- 12 300 000 € payés aux bailleurs sociaux



## Logement social: bilan des aides directes

depuis le 9 novembre 2009, 6 688 000 euros ont été alloués aux bailleurs sociaux en complément des aides déléguées de l'Etat pour 2 107 logements, soit 2,2 millions d'euros par an

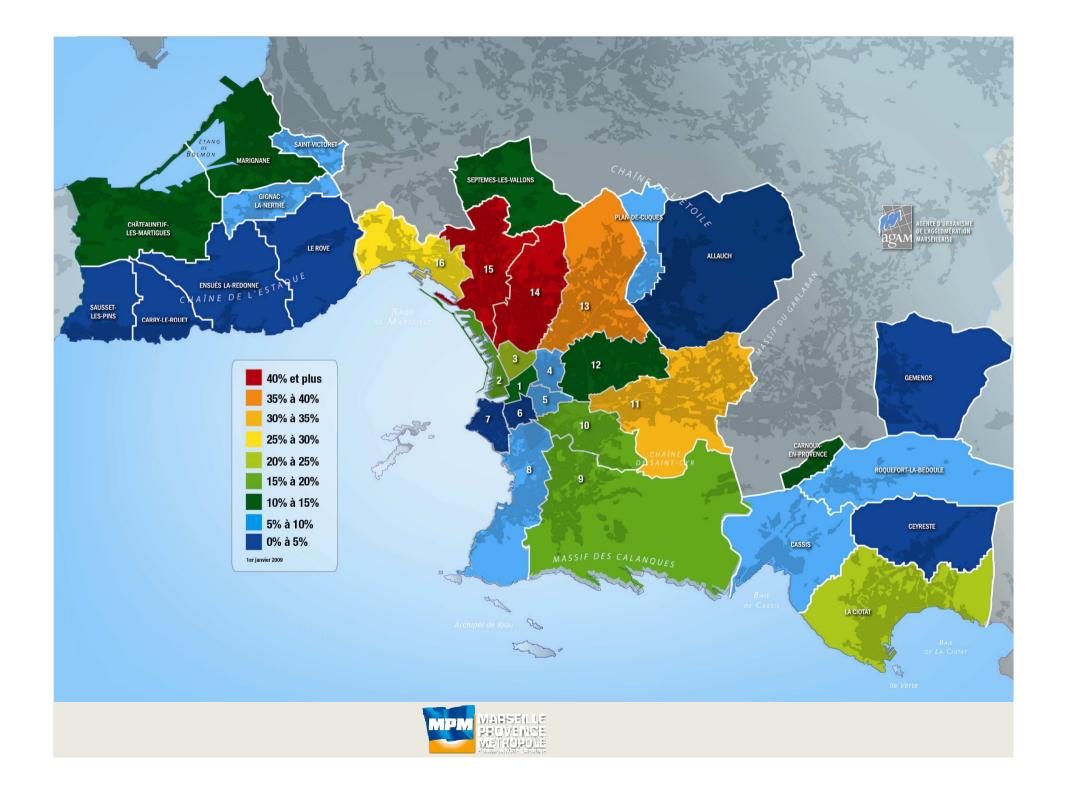
#### les priorités du dispositif sont :

- le rééquilibrage,
- l'acquisition-amélioration,
- la performance énergétique et environnementale.

#### un résultat en terme de rééquilibrage :

➤ la programmation des logements neufs PLUS et PLAI est passé d'1/3 dans les communes et secteurs à - de 20 % en 2009 à 2/3 en 2011





# Habitat privé : les objectifs 2011

#### 820 logements privés à réhabiliter dont :

- 275 logements indignes (235 Propriétaires Bailleurs, 40 Propriétaires Occupants)
- 115 logements très dégradés (60 Propriétaires Bailleurs, 55 Propriétaires Occupants)
- 90 logements dégradés Propriétaires Bailleurs
- 160 logements Propriétaires Occupants (100 travaux d'économies d'énergie, 60 travaux d'adaptation au maintien à domicile (handicap, vieillesse)
- 200 logements au sein de copropriétés en difficulté



## Habitat privé : la mise en œuvre

- changement des règles de l'Anah au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- un stock de dossiers déposés fin 2010 à traiter sur 2011 représentant 1,5 fois la dotation allouée
- la concertation avec les services de l'Etat, les Communes et les opérateurs a permis de fixer des priorités et de gérer la situation au mieux
- 5 Commissions Locales d'Amélioration de l'Habitat se sont tenues en 2011



763 logements privés ont bénéficié de subventions (dont 73% venant de dossiers déposés en 2010 et 27% de dossiers 2011)

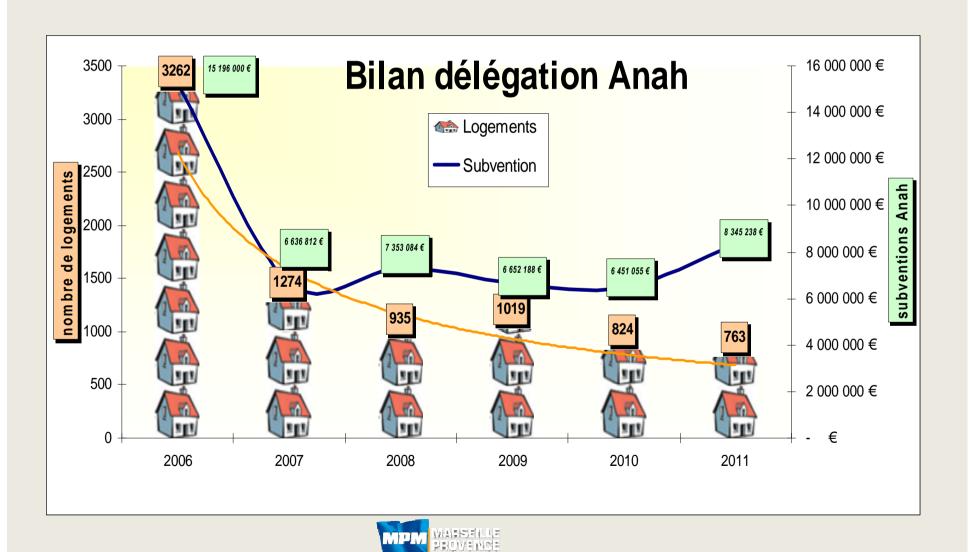
- •214 logements conventionnés à l'APL (145 LC et 69 LCTS)
- 326 logements concernés par l'éradication de l'habitat indigne : (173 PB, 20 PO et 133 Copro)
- 34 logements très dégradés (22 PB et 12 PO) et 131 logements dégradés.
- 311 logements de Propriétaires Occupants dont :
  - 80 logements au titre du maintien à domicile et 126 au titre de l'amélioration de la performance énergétique (110 écoprimes et 16 FART)
- 167 logements en copropriétés



- 8 345 238 € ont été engagés suite aux avis de la CLAH.
- le logement d'un propriétaire occupant bénéficie d'une subvention moyenne de 2 500 € représentant 30 % d'un montant moyen de travaux subventionnables de 8 600 €
- le logement d'un propriétaire bailleur bénéficie d'une subvention moyenne de 13 300 € représentant 40 % d'un montant de travaux subventionnables de 34 000 €



Moins de logements concernés ... pour des travaux plus durables



- MPM a mis en place un Programme d'Intérêt Général qui a démarré début 2011. Ce dispositif remplace le secteur diffus sur tout le territoire de la Communauté urbaine
- MPM s'est inscrite dans un Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique (été 2011) et a commencé à distribuer l'Aide de solidarité écologique du Fart
- au-delà des premiers partenariats : SACICAP, UDAF, CAF, Ville de Marseille, la mobilisation des Communes et les partenaires EDF et CARSAT constituent un fort enjeu pour l'année qui vient



#### **Conclusion**

- consolider la programmation des PLUS-PLAI familiaux et le rééquilibrage en logements sociaux
- assurer, en matière d'habitat privé, le pilotage du Programme d'Intérêt Général et s'engager dans la lutte contre la précarité énergétique, via de nouveaux partenariats
- poursuivre la bonne collaboration entre MPM et les services de l'Etat à travers la délégation des aides à la pierre
- et, plus largement, la révision du PLH

